

Qu'est-ce que

SOYONS BIEN INFORMÉS

On en a beaucoup parlé avant sa mise en train. Depuis trois mois elle existe dans le cadre de l'enseignement secondaire supérieur du canton de Genève. Les premiers résultats seront connus en juin 1971, mais il vaut la peine, dès maintenant, en vue du choix qui doit s'opérer, à l'issue du Cycle d'orientation, que parents et adolescents soient informés. Ces propos n'ont pas d'autre but.

À QUI REVIENT L'INITIATIVE ?

En bref, c'est une innovation dans le cadre du Département de l'instruction publique du canton de Genève. Ses initiateurs en sont: M. Samuel Baud-Bovy, ancien directeur du Conservatoire, et Mme Jeanrenaud, directrice du Collège Voltaire. Son animateur actuel, M. Ottino, doyen au Collège Voltaire, qui en assure le fonctionnement, corrige les modifications de parcours, suit de près l'évolution, détecte les « maladies d'enfant » de cette nouvelle section.

À QUEL BESOIN RÉPOND-ELLE ?

L'idée d'une « maturité artistique » a tout d'abord germé dans l'esprit d'un musicien, mais s'est immédiatement imposée aux arts visuels et débordera certainement vers l'expression dramatique sous ses formes les plus diverses. Dans le cadre des structures actuelles, bon nombre d'élèves de 15 à 19 ans voudraient mener de front leurs études scolaires et celles d'une expression artistique. Les exigences de l'une et de l'autre sont telles que seuls y parviennent les éléments « surdoués ». Les autres ne tardent pas, en cours de

route, à abandonner, qui la perspective d'une maturité, renonçant du même coup à l'Université; qui une découverte de l'art où ils auraient peut-être l'occasion de trouver un épanouissement à leur personnalité, sinon l'occasion d'entamer une véritable carrière artistique. Cet abandon suppose souvent un choix prématuré: soit à l'issue du Cycle d'orientation, soit au cours des semestres suivants. Et des regrets amers guettent celui ou celle qui se sera inconsciemment trompé sur sa vocation.

La « maturité artistique » permet, par des compensations d'heures, une intégration de disciplines que l'on a trop tardé à rapprocher. Car à l'heure de l'entrée à l'Université, ou dans d'autres écoles d'arts spécialisées, l'étudiant a ainsi encore la possibilité de modifier son orientation. Qui, à 15 ans, se croyait fait pour affronter le public des concerts, pourra être un excellent avocat et un parfait mélomane. Qui se croyait destiné à l'électronique fera un professeur d'histoire de l'art éclairé. La vie de l'un ou l'autre ne sera pas une succession d'impressions de frustration.

Dès lors, l'enseignement « encyclopédique » scientifico-humaniste se trouve complété d'une source d'enseignement où l'élève peut tourner son esprit vers des

réalités sensibles et des activités créatrices.

COMMENT EST-ELLE STRUCTURÉE ?

Il s'agit donc d'un diplôme de maturité cantonale donnant accès à l'Université.

Seules les facultés exigeant une maturité fédérale ne sont pas accessibles. Cette restriction n'est pas nouvelle dans notre canton où nous avons déjà des maturités cantonales, commerciales ou modernes.

Dès lors, la préoccupation de ceux qui en ont accepté la mise en chantier fut de trouver une juste répartition des charges.

On ne pouvait sacrifier l'enseignement général – le but n'étant pas de se substituer aux écoles spécialisées ouvertes à ceux qui sont déterminés dans leur choix – et l'on devait faire une place suffisante aux disciplines artistiques. La décision fut d'adopter une proportion de deux tiers pour l'enseignement général et un tiers pour les matières artistiques. Il se produit alors une combinaison avec les types de programmes en vigueur, principalement en section latine, classique et scientifique. Mais – cela est important – au lieu d'exiger

quatre langues (langue maternelle comprise) on n'en a retenu que trois. Ainsi en « section artistique », deux langues sont obligatoires: français et allemand, la troisième langue se fixant par option sur le latin, l'anglais ou l'italien. Tenant compte de ces combinaisons possibles, les heures récupérées ont pu être consacrées à l'enseignement artistique, sans qu'il y ait surcroît de présence aux cours. Un élève de cette section est astreint à 33 heures de cours par semaine, y compris celles qu'il prend au dehors pour l'étude de l'instrument de musique choisi.

DE QUOI SONT CONSTITUÉES LES BRANCHES ARTISTIQUES ?

Le tableau publié à part donne une idée de la répartition des heures d'enseignement général sans que nous ayons à nous étendre sur son détail. Les branches artistiques sont réparties en deux groupes: musique et arts visuels.

Musique: En première année, la seule qui soit ouverte pour l'instant, les élèves ont trois heures de solfège et d'harmonie avec M. François Delor, nommé professeur normal au Collège Voltaire. Une heure est consacrée à

la «maturité artistique» ?



▲ **LE RYTHME:** la projection de la musique dans l'espace et le temps. Mais aussi la respiration corporelle d'une sensibilité d'enfant. La vie est faite de temps forts et de temps faibles.

En haut à droite:

LA MUSIQUE INSTRUMENTALE: un moyen d'expression collective qu'on peut développer très tôt chez l'élève. Elle peut forger de véritables amitiés.

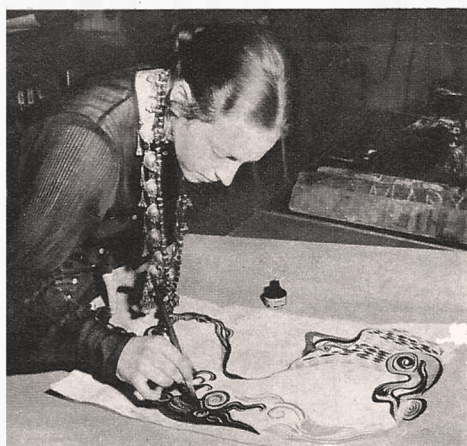


QUAND LES VOIX ► S'UNISSENT POUR CHANTER, les cœurs sont bien prêts de se comprendre.



MODELER DE SES DOIGTS! Quelle richesse! L'adolescent peut créer de toute pièce. Il va s'insérer dans le monde des formes et y découvrir sa poésie et sa vigueur.

LE DESSIN ET LA COULEUR: l'enfant peut enfin manifester librement sa vision intérieure. Il libère ses forces inventives.



la rythmique et son enseignement est assuré par Mme Hatt, de l'Institut Jaques-Dalorze. Les trois heures de musique ou de chœur d'ensemble sont entre les mains de M. Henri Paychère qui, depuis longtemps, a déjà été, au Collège Voltaire, et précédemment à l'Ecole Supérieure des jeunes filles, un maître de musique apprécié, succédant à son père, Albert Paychère, à qui nous devons la fondation du chœur de l'Ecole.

Chaque élève doit donc obligatoirement choisir, dès son entrée, l'étude d'un instrument. Celle-ci est assurée par un professeur attaché soit au Conservatoire, soit au Conservatoire populaire, soit à l'Institut Jaques-Dalcroze. Dans cette branche, le professeur est payé par l'école qui l'emploie, laquelle est remboursée par le Département.

Au moment où l'on songe à normaliser, dans notre ville, l'enseignement de la musique et à en synchroniser les activités, cette interpénétration des corps enseignants divers, par le truchement de cette section artistique, joue un rôle important de catalyseur de collaboration. Nous avons tout à y gagner.

QUELS SONT LES DROITS DES LAURÉATS ?

Ceux qui, dans quatre ans, « décrocheront » leur « maturité artistique » auront alors le choix suivant :

— *L'Université* : ils pourront accéder, comme nous l'avons déjà précisé, aux facultés ouvertes à la maturité cantonale. Demeurent réservés des examens supplémentaires selon la faculté choisie et les langues apprises. Un examen de latin devient en effet nécessaire, s'il n'a pas été étudié dans le cadre de l'école et si l'étudiant vise la faculté de droit.

— *Pratique professionnelle de la matière artistique choisie* : là, toutes les écoles spécialisées pour parfaire une carrière sont ouvertes. L'étudiant sera ainsi préparé à toutes les hypothèses.

QU'EN PENSE L'UNIVERSITÉ ?

Quand le premier programme fut soumis aux doyens de facultés, ceux-ci se sont réjouis de la proposition. Ils ont d'ailleurs été plus loin encore, car ils ont trouvé qu'il n'était pas nécessaire, dans certains cas, d'entrevoir des

heures supplémentaires, des branches scientifiques, en particulier. C'est dire que l'initiative a rencontré chez ceux qui sont le mieux à même de juger de l'efficacité de l'enseignement secondaire supérieur, et des chances qu'il donne aux étudiants, un accueil chaleureux qui en ratifie, ipso facto, le bien fondé. Ils ont, en particulier, compris que cette section ne s'adressait pas aux éléments « surdoués ». Ceux-ci, en effet, nous en avons déjà eu la

fège sera demandé ainsi que l'exécution d'une pièce à l'instrument choisi.

UN OREILLER DE PARESSE...

Nous avons vu que cette section n'est pas destinée aux « surdoués ». Mais encore moins pour servir d'oreiller de paresse à ceux qui veulent tranquillement voir

par exemple, ils pourront constater des éléments valables ouverts à une foule de problèmes que la spécialisation leur empêche d'approfondir.

Ces jeunes gens et ces jeunes filles viendront enrichir, d'une manière authentique, le patrimoine humain de notre pays. Ils seront à l'artiste ce que celui-ci sera pour eux : le complément indispensable pour que l'art, la culture et les humanités vivent réellement. C'est à ce prix qu'une civi-



preuve, peuvent dès les premières années, mener de front une maturité fédérale, classique, latine ou scientifique et des études poussées au Conservatoire.

QUE FAIRE POUR Y ACCÉDER ?

Une plaquette a été éditée par le Département qui donne tous les détails sur les exigences scolaires imposées à l'issue du Cycle d'orientation. Pour l'enseignement général, nous prions le lecteur de s'y référer. Pour les branches artistiques : en division arts visuels, une note de 4,5 de dessin est exigée de même qu'un portefeuille de travaux déjà exécutés qui permettra au jury de voir si l'option est justifiée. Pour la division musique : un examen de sol-

passer la période des études ou y trouver une solution de facilité pour enfants de bonnes familles. Le temps n'est plus à la broderie au coin de la cheminée en attendant le mariage ! Il n'est pas non plus réservé à ceux qui se bercent d'illusions ou veulent dès leur jeune âge « cabotiner » avec les petits amis. Pour cela autant ne rien faire... Mais alors...

Cette connaissance de l'art n'a d'autre but que d'assurer une culture didactique complète aux futurs citoyens et citoyennes qui formeront tout à la fois l'élite intellectuelle et cultivée de notre cité. Ceux qui, par la suite, ne pratiqueront leur art qu'en amateur, n'auront pas à regretter cette expérience valable et pratique. Ils seront le public averti de nos concerts, les spectateurs éclairés de nos expositions. Et qui sait, dans le domaine du journalisme

LE SOLFÈGE : le vocabulaire de la musique. Des signes secrets qui contiennent toutes les forces explosives de l'orchestre.

lisation demeure et progresse à l'abri du snobisme, du faux jugement des valeurs.

EN GUISE DE CONCLUSION

M. Ottino me le confiait lors d'un entretien. Les élèves qui ont choisi cette année la « section artistique » sont d'un enthousiasme et d'une ardeur réconfortante. Puissent-ils faire regretter à d'autres de n'avoir pas eu, à leur époque, pareil choix. Mais puissent-ils, aussi, donner aux générations futures le goût de la curiosité et la soif de la culture.

Albin Jacquier